



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



| DOSSIER DE PRESSE

EXERCICE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE « AIRNUC 2023 »

Base aérienne 125 à Istres

Mercredi 10 et Jeudi 11 mai 2023



Contacts presse

Service Régional de la Communication Interministérielle
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr - 04 84 35 40 00

EXERCICE DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRE « AIRNUC 2023 »

L'exercice « AIRNUC 2023 » du mercredi 10 au jeudi 11 mai 2023

Les 10 et 11 mai 2023, un exercice **national de sécurité nucléaire**, « AIRNUC 2023 », se déroule sur la Base aérienne (BA) 125 d'Istres. Il est organisé conjointement par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Ministère des Armées et l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense (ASND).

Contexte

Les bases aériennes à vocation nucléaire, comme tous les sites nucléaires français, doivent évaluer leur niveau de réaction et d'organisation face à une situation de crise à l'aide d'exercices réguliers.

Conformément au code de la sécurité intérieure, les exercices de mise en œuvre des plans particuliers d'intervention (dit exercices nationaux) doivent être réalisés tous les 5 ans.

L'Armée de l'air et de l'espace, en tant qu'exploitant nucléaire des Armées, organise au moins tous les deux ans, un exercice national sur un de ses sites à vocation nucléaire comme la base aérienne d'Istres.

Le dernier exercice national de la base aérienne 125 a été réalisé en novembre 2018.

Lieu et horaires

L'exercice « AIRNUC 2023 » se déroule sur la Base aérienne 125 d'Istres dans le département des Bouches-du-Rhône du **mercredi 10 mai 8h00 au jeudi 11 mai 17h00**.

Thème

L'exercice porte sur la gestion du risque radiologique suite à un incident avec un vecteur nucléaire, entraînant de manière fictive un rejet radioactif dans l'environnement.

L'exercice se déroule en deux temps, avec une phase d'urgence et une phase de gestion post accidentelle de l'événement.

Type d'exercice

S'agissant d'un exercice joué dans des conditions aussi réelles que possible (exercice terrain), des moyens humains et matériels seront déployés sur place (pompiers, services d'urgence, équipes de décontamination...).

Objectifs

L'exercice « AIRNUC 2023 » permet de :

- Tester les actions de protection des personnes prévues dans le Plan d'urgence interne (PUI) de la base aérienne et le Plan particulier d'Intervention (PPI) : diffusion de l'alerte, mise à l'abri, bouclage de zone... ;
- Tester l'alerte et l'information à la population par les moyens à disposition : les sirènes du Plan Particulier d'Intervention (PPI), le système Cell broadcast FR-Alert ;
- Tester la réponse des services de secours ;
- Sensibiliser les collectivités, les associations et la population résidant à proximité du site à ces plans d'urgence ;

Participants

- Préfecture des Bouches-du-Rhône et préfecture de police des Bouches-du-Rhône

Une cellule de crise (COD) sera **activée en préfecture** des Bouches-du-Rhône à Marseille durant les deux jours d'exercice.

- Ministère des Armées
- Base aérienne 125 d'Istres
- Autorité de Sûreté Nucléaire Défense (ASND)
- Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- SDIS 13

- Agence régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS)
- Ville d'Istres
- Ville de Fos-sur-Mer
- Parquet d'Aix-en-Provence

Règles d'exercice

Cet exercice simulera, à partir d'un scénario inconnu des participants et dans des conditions les plus proches de la réalité, un enchaînement d'événements.

Un certain nombre de dispositions seront mises en œuvre par le déclenchement du Plan d'urgence interne (PUI) de la base aérienne et du Plan particulier d'intervention (PPI).

Cependant, le déroulement de cet exercice n'occasionnera aucune fermeture d'axe routier et n'aura aucun impact sur la vie quotidienne des populations se trouvant à proximité de la base aérienne 125 d'Istres

Consignes à la population lors de l'exercice

Ceci est un exercice
Aucune action n'est requise de votre part
N'encombrez pas les lignes d'urgence (18, 112, 15, 17)
Ne diffusez pas de fausses informations sur Facebook, Twitter, Instagram

LA BASE AÉRIENNE 125 D'ISTRES

Missions de la base aérienne 125

La BA 125 se distingue par son cadre assurément interarmées ainsi que sa dimension interministérielle et internationale de plus en plus marquée. Elle compte parmi les plus grandes bases aériennes nationales et est souvent qualifiée de « hors norme » au regard de ses caractéristiques physiques (piste de 5000 mètres, 2400 hectares, 500 bâtiments), de la diversité des unités accueillies ou soutenues (5000 personnes, dont 4000 du ministère des Armées, réparties en une soixantaine d'unités ou entités, civiles et militaires, industrielles et étatiques), et du large spectre des missions réalisées.

Elle participe à la permanence de la dissuasion française en accueillant les maillons de la composante aéroportée :

- Le missile ASMPA (Air-Sol Moyenne Portée Amélioré) stocké et mis en œuvre dans des zones dédiées ;
- L'avion de ravitaillement en vol (les Boeing C135 du groupe de ravitaillement en vol 2/91 Bretagne remplacés progressivement par l'A330 MRTT Phoenix) qui fournit l'allonge stratégique.

Elle assure la projection de forces armées sur les théâtres d'opérations extérieurs par le biais de l'escadron de transit et d'accueil aérien.

Elle contribue à la posture permanente de sûreté par le déploiement de l'escadron de défense sol-air 01.950 Crau équipé des systèmes Crotale et Mamba, ainsi que par la prise d'alerte ponctuelle d'hélicoptères ou de chasseurs en provenance d'autres bases aériennes.

Par ailleurs, au titre de la préparation de l'avenir, la plateforme d'Istres soutient l'activité d'essai que pilote DGA/EV (direction générale de l'armement / essais en vol) et qui représente plus de 50% de la totalité de l'activité aéronautique de la BA 125.

Enfin, la BA 125 accueille des missions particulières comme l'entraînement « Atterrissage simulé sur piste » de la marine nationale ou des exercices aériens divers. Ses personnels participent également aux missions de service public telles que Vigipirate (pour la protection des aéroports) ou Héphaïstos (dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts).

La base aérienne et la sécurité nucléaire

L'entraînement préparant les acteurs à la gestion d'une situation accidentelle, bien que celle-ci soit hautement improbable, fait partie intégrante de la prévention.

Organisation

Les installations nucléaires, militaires comme civiles, sont soumises à une programmation d'exercices spécifiques :

- les exercices nationaux qui permettent de mobiliser tous les acteurs et les moyens de l'organisation de crise afin d'en tester la coordination ;
- les exercices restreints aux acteurs locaux se déroulent sur la base aérienne ou au niveau départemental. Ils sont plus ciblés et destinés à tester certaines dispositions du Plan d'urgence interne (PUI) pour l'exploitant et du Plan particulier d'intervention (PPI) pour les services publics. Ils sont plus fréquents et de moindre ampleur.

La planification pluriannuelle des exercices nationaux est réalisée conjointement par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mers (DGSCGC – Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise) et les autorités de sûreté nucléaires défense et civile.

L'alternance des sites et des thèmes permet d'homogénéiser l'entraînement et d'intéresser l'ensemble des responsables et intervenants concernés, militaires et civils, à la gestion d'une situation accidentelle impliquant une urgence radiologique.

Au niveau de la base aérienne, des exercices de sécurité nucléaire sont organisés annuellement.

Commissions d'information de la base aérienne

Conformément au code de la défense (article L1333-20), des commissions d'information ont été créées sur les sites du ministère des Armées concernés.

Ces commissions d'information ont pour vocation d'informer le public sur l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement. Elles ont pour mission d'organiser le dialogue entre les responsables de l'exploitation des activités nucléaires de Défense et les représentants de la société civile et des services de l'État.

La commission d'information de la BA 125 a été créée par arrêté du 17 juillet 2003. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant et regroupe :

- des représentants du ministère des armées ;
- des représentants des administrations civiles de l'État ;
- des représentants des intérêts économiques et sociaux ;
- des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement ;
- des représentants des collectivités locales.

Elle se réunit une fois par an au moins. La dernière commission d'information a eu lieu à la sous-préfecture le 8 novembre 2022.

ORGANISATION DE LA GESTION DE CRISE

À l'échelle locale, sur la base aérienne d'Istres

En cas d'événement à caractère radiologique sur la BA 125, une organisation de crise interne à la base est immédiatement mise en place. Il s'agit du Plan d'urgence interne (PUI), qui est déclenché par le commandant de la base.

Il prévoit des mesures destinées à limiter les conséquences de cet accident, à le circonscrire et à protéger le personnel à l'intérieur de la base.

L'organisation de crise interne au site permet de :

- secourir les personnes impliquées sur le lieu de l'accident ;
- maîtriser l'installation ou le système accidenté ;
- alerter les autorités locales et nationales ;
- évaluer les conséquences de l'accident.
- caractériser l'état radiologique du site,
- participer à l'information du public et des médias en liaison avec les pouvoirs publics.

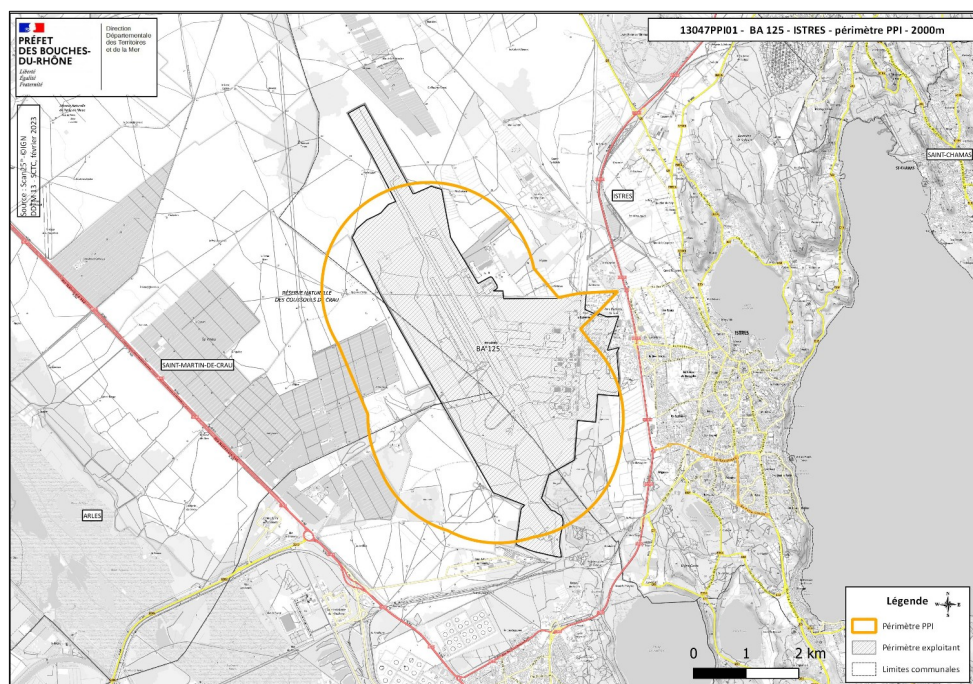
Le Poste de commandement et de direction local (PCD-L)

Placé sous les ordres du commandant de la base aérienne, le poste de commandement et de direction local dirige l'intervention sur le site. Le Général adjoint territoire national (GATN) de l'Armée de l'air, qui rejoint la BA 125 en cas d'accident, devient alors l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics locaux dans la gestion de crise.

À l'échelle départementale

Le plan particulier d'intervention (PPI)

Le plan particulier d'intervention (PPI) de la base aérienne d'Istres, dans le cadre de la planification ORSEC, organise la réponse des pouvoirs publics à une situation d'urgence, ayant ou risquant d'avoir des conséquences radiologiques.



Dans ce cas, la conduite à tenir et les réflexes à avoir pour la population résidant dans la zone PPI sont décrits dans une plaquette d'information disponible : https://www.istres.fr/fileadmin/user_upload/MA_VILLE/secure/risques_majeurs/PreventionRisqueNucleaireBA125.pdf

La zone de mise à l'abri réflexe, identifiée sur le plan ci-dessus, correspond à un rayon de 2000 mètres autour de la base, conformément à l'instruction du 19 novembre 2020 relative aux modalités de mise à jour des PPI concernant les sites nucléaires de défense.

Ce plan est déclenché par le préfet des Bouches-du-Rhône.

Le centre opérationnel département (COD)

De manière générale, lorsqu'une crise survient dans le département, le préfet devient le directeur des opérations. Le préfet « active » un centre de crise, le centre opérationnel départemental de gestion de crise (COD), afin de coordonner les opérations de secours.

L'ensemble des services interviennent sur le terrain conformément aux décisions du préfet.

À l'échelle nationale

Le Poste de commandement et de direction national (PCD-N)

En cas de situation d'urgence radiologique sur une base aérienne, un poste de commandement et de direction national, véritable lieu de décision, est mis en place au sein de l'état-major de l'Armée de l'air. Placé sous les ordres du PCD-N, le centre d'expertise national assure la gestion et la coordination technique de la crise.

Il est constitué d'un groupe d'experts (environnement, technique) qui :

- établit un premier bilan de la situation ;
- élabore des prévisions sur l'évolution de l'accident ;
- participe à l'évaluation des conséquences radiologiques possibles.

Le poste de commandement de l'Autorité de sûreté nucléaire de Défense (ASND)

En cas de situation d'urgence radiologique, l'ASND :

- apporte son appui technique au Préfet, et le conseille sur les actions immédiates à prendre pour assurer la protection de la population et de l'environnement ;
- suit en temps réel l'évolution de la situation et s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant ;
- participe à l'information de la population et des médias.

L'ASND dispose d'un centre d'urgence, dont le gréement est garanti H24.

LES MOYENS D'INTERVENTION

Les moyens spécifiques de la base 125 d'Istres

La BA d'Istres possède des moyens d'intervention mis en œuvre en situation d'urgence radiologique.

Les équipes de détection

La BA 125 dispose d'équipes de détection pourvues d'équipements et d'appareils de détection adaptés. Elles effectuent des mesures de contrôle de contamination radiologique sur la base aérienne.

Les pompiers de l'air

Spécialistes dans les domaines de la prévention et de l'intervention sur événement à caractère radiologique, les pompiers de l'air de la base interviennent également pour :

- le secours à personne ;
- l'intervention à caractère aéronautique ;
- l'intervention sur feux d'installation.

Ils sont équipés et disposent de véhicules, de matériel et de tenues spécifiques.

Le centre médical des armées de la BA 125

Il fournit la ressource en personnel médecin et infirmier nécessaire au traitement des blessés victimes d'un accident (à caractère radiologique ou non).

Le Poste d'accueil des blessés radiocontaminés (PABRC)

Situé sur la base, le PABRC est armé par des médecins et des infirmiers. Il permet de prendre en charge les victimes contaminées considérées comme « urgence relative ». Il comprend plusieurs salles où sont réalisées les différentes étapes du processus de la chaîne de prise en charge et décontamination du blessé : accueil, déshabillage, décontamination et contrôle en sortie de zone. Une salle d'urgence permet de traiter un blessé dont l'état de santé se serait dégradé durant la prise en charge.

Un principe : l'urgence médicale prime sur l'urgence radiologique. Ainsi, les blessés considérés comme « urgence absolue » sont mis en condition par l'équipe médicale, enveloppée dans une housse afin de confiner la contamination, et acheminés directement vers une structure hospitalière adaptée.

Les Chaînes de décontamination sommaires (CDS)

Les CDS sont un point de passage obligé du personnel de la base aérienne sortant de la zone potentiellement contaminée. Ce sont des locaux aménagés qui comprennent une salle d'accueil et de déshabillage, des douches et une salle de sortie avec un point d'habillage et une prise en compte administrative.

Une CDS peut traiter environ 15 personnes par heure.

Un Centre mobile de décontamination sommaire (CMDS)

Le CMDS est une structure mobile mise en place à proximité des lieux de l'accident. Il permet la décontamination du personnel sortant de la zone contaminée.



Le Poste de contrôle radiologique (PCR)

Le PCR permet d'effectuer un contrôle radiologique du personnel sortant des chaînes de décontamination.

Les moyens susceptibles d'intervenir sont locaux mais aussi nationaux.

Au niveau local :

- les services de secours (pompiers et SAMU) ;
- les services en charge des mesures de la radioactivité dans l'environnement (Cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) des sapeurs-pompiers) ;
- les services de police et de gendarmerie ;
- les services gestionnaires de voirie ;
- Météo-France ;
- les services des collectivités territoriales ;
- les services de la préfecture ;
- tout autre service selon la situation.

Au niveau national

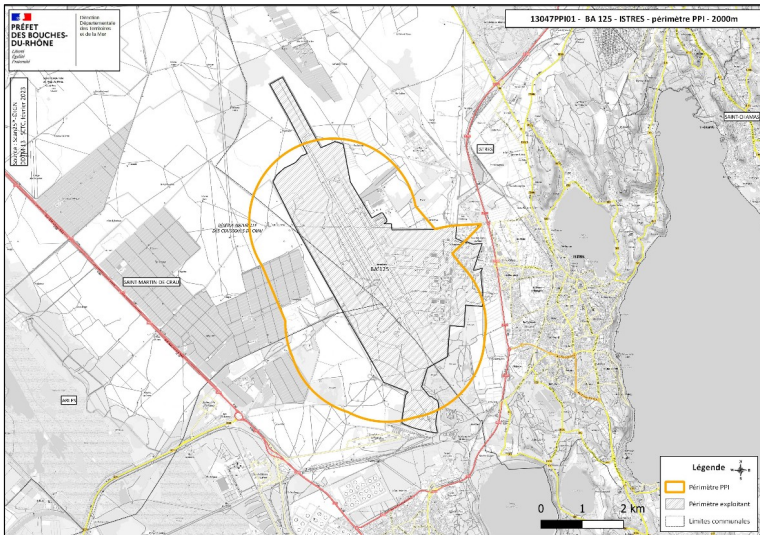
- la cellule mobile de l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire (IRSN) en charge des mesures de radioactivité dans l'environnement ;
- les moyens d'intervention et d'analyse du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- le laboratoire d'analyse du Service de protection radiologique des armées (SPRA) de l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Percy basé à Clamart (92).

FR-ALERT

Test du système d'alerte et d'information « Fr-Alert »

Le test de Fr-Alert est un objectif majeur de l'exercice « AIRNUC 2023 ». Ce système d'alerte et d'information est déployé sur le territoire national depuis juin 2022. .

Le message FR-Alert sera diffusé sur le périmètre suivant (périmètre PPI) :



Les 10 et 11 mai, les personnes se trouvant dans la zone déterminée par le scénario de l'exercice recevront une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si le téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur les téléphones.

En fonction de la marque du mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel les populations se trouveront au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.



**La réception de cette alerte ne nécessite aucune action à entreprendre
ou de comportement de mise à l'abri à adopter**

Cet outil est complémentaire aux systèmes d'alerte existants à l'échelle nationale (plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, l'activation des médias TV et radio pour diffusion des messages d'alerte et d'information sur leurs antennes ainsi que la mobilisation des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux...) et constitue une réponse adaptée à un large périmètre de risques et de menaces.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site dédié : www.fr-alert.gouv.fr.